

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1086

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2

Après le mot :

« évalue »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 22 :

« l'impact du développement du transport public routier de personnes librement organisé en tenant compte de l'impact sur le dérèglement climatique et sur la consommation rationnelle de l'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à rétablir l'esprit de la rédaction initiale de cet alinéa tel qu'adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale qui précise que dans son rapport annuel Arafer évalue l'impact du développement du transport public routier de personnes librement organisé en tenant compte de l'impact sur le dérèglement climatique et sur la consommation rationnelle de l'énergie.